



Responsabilité du mandataire

Par **dokteure**, le **16/01/2009** à **23:36**

bonjour à tous voilà j'ai été désigné repreneur légal d'une société en liquidation judiciaire par un juge qui a pris sa décision et qui m'a remis une ordonnance du tribunal signalant sa décision.
Mais le mandataire de justice refuse de m'accorder la vente du fonds de commerce malgré l'apport des 120 000 demandés malgré toutes les garanties remplies et malgré un chèque d'acompte donné (mais pas encaissé).
Cause évoquée de son refus une clause sur le bail qui stipule que toute cession ou vente du fonds de commerce doit être faite avec l'autorisation du propriétaire des murs .or celui ci bien sur refuse de nous la donner (voulant récupérer son local gratuitement et revendre un droit au bail pour lui même)
après concertation de plusieurs avocats tous me disent que le propriétaire est obligé de nous la donner car c'est une loi d'ordre public et ne peut refuser sans motifs valables. Seule une assignation du liquidateur au propriétaire suffirait pour avoir son autorisation. autre problème le liquidateur donne raison au propriétaire et veut lui rendre les clés du local.
A savoir que de nombreuses dettes restent en suspens à cette affaire (et que l'ancien propriétaire du fonds a hypothéqué sa maison) mais que les loyers ont toujours été payés jusqu'au dernier centime et ce jusqu'à la dernière minute
le mandataire a-t-il le droit de refuser la vente malgré les arguments donnés de plusieurs avocats lui expliquant que le bailleur n'a pas le droit de récupérer son local n'a-t-il le droit de ne pas appliquer la décision du juge n'a-t-il le droit de laisser toutes les dettes impayées (environ 150 000 euros)
j'ai décidé d'attaquer le mandataire après lui avoir remis une lettre de mon avocat lui expliquant la loi citant les articles qui disent que le propriétaire est obligé de nous donner son autorisation et que si malgré tout ça il rendait les clés du local alors il engage sa responsabilité
quel sont mes chances

Par **dokteure**, le **19/01/2009** à **18:09**

personne ne s'y connaît donc?